

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Plan fixant la limite des constructions

Échelle 1 : 1'000

Enquête publique

Octobre 2023

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :	Soumis à l'enquête publique du au :
Le Syndic : La Secrétaire :	Le Syndic : La Secrétaire :
Adopté par le Conseil général dans sa séance du :	Approuvé par le Département compétent Lausanne, le :
Le Président : La Secrétaire :	La Cheffe de département :
Entré en vigueur le :	

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@jppo.ch
www.jppo.ch

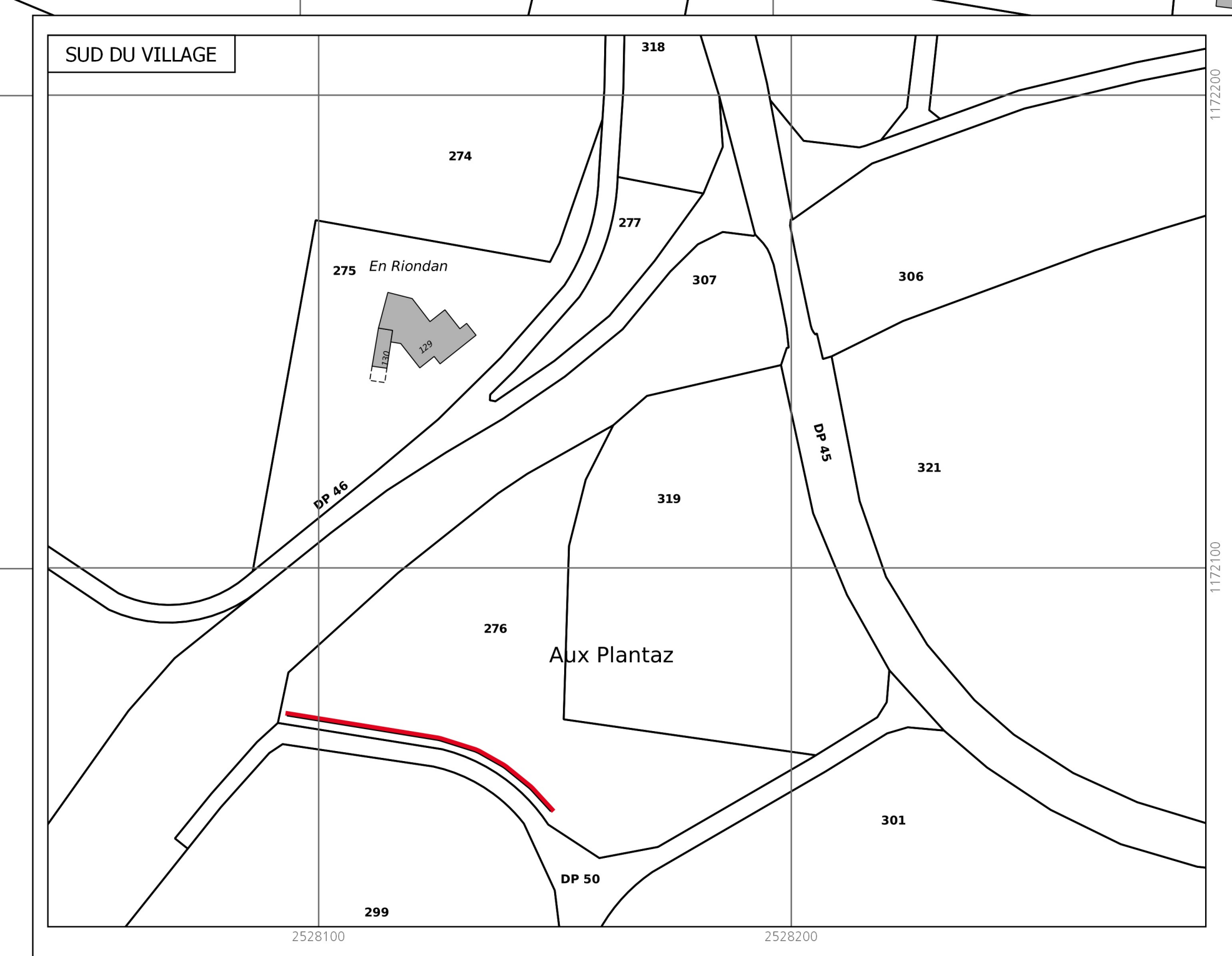
LÉGENDE

--- Limite du plan d'affectation

LIMITE DES CONSTRUCTIONS

— Limite des constructions nouvelle

— Limite des constructions radiée (approuvée le 18 octobre 1943)



Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.07.2023, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :
Signature :